

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 257-CE-1780

concernant l'émission de diplômes

adoptée par la Commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent cinquante-septième réunion, tenue le jeudi 7 juin 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'article 115 du Règlement général 2 concernant les études de premier cycle et l'article 187 du Règlement général 3 concernant les études de cycles supérieurs et la recherche de l'Université du Québec;

ATTENDU les vérifications effectuées par les directrices et les directeurs de module et les responsables de programmes;

ATTENDU la recommandation du registraire;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Catherine Lanaris,

IL EST RÉSOLU :

DE CERTIFIER que les étudiantes et les étudiants ont satisfait aux exigences du programme auquel elles et ils s'étaient inscrites et inscrits;

DE RECOMMANDER à l'Assemblée des gouverneurs de leur octroyer le diplôme correspondant au programme auquel elles et ils s'étaient inscrites et inscrits.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,



Luc Maurice

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 257-CE-1781

concernant l'émission d'attestations d'études – programmes courts de premier et deuxième cycle

adoptée par la Commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent cinquante-septième réunion, tenue le jeudi 7 juin 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la politique concernant le Cadre institutionnel des programmes courts adoptée par la résolution 173-CA-2614;

ATTENDU les vérifications effectuées par les responsables de programmes;

ATTENDU la recommandation du registraire;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur François Deschênes,

IL EST RÉSOLU :

DE RECOMMANDER au Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais d'émettre les attestations d'études – programmes courts de premier et deuxième cycle – aux étudiantes et aux étudiants qui ont satisfait aux exigences des programmes courts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,



Luc Maurice

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 257-CE-1782

concernant l'émission de diplômes par l'Université du Québec à Montréal

adoptée par la Commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent cinquante-septième réunion, tenue le jeudi 7 juin 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les protocoles d'entente fixant les modalités d'association entre l'Université du Québec à Montréal et l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU l'article 115 du Règlement général 2 concernant les études de premier cycle et l'article 187 du Règlement général 3 concernant les études de cycles supérieurs et la recherche de l'Université du Québec;

ATTENDU les vérifications effectuées par les directrices et les directeurs de module et les responsables de programmes;

ATTENDU la recommandation du registraire;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Marie Gérin,

IL EST RÉSOLU :

DE CERTIFIER que les étudiantes et les étudiants ont satisfait aux exigences du programme auquel elles et ils s'étaient inscrites et inscrits;

DE RECOMMANDER à l'Université du Québec à Montréal de leur octroyer le diplôme correspondant au programme auquel elles et ils s'étaient inscrites et inscrits.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,



Luc Maurice

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 257-CE-1783

concernant la nomination des membres de la Sous-commission de la formation des maîtres

adoptée par la Commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent cinquante-septième réunion, tenue le jeudi 7 juin 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la création de la Sous-commission de la formation des maîtres le 5 avril 2007 (255-CE-1764);

ATTENDU les règles régissant la composition de ladite Sous-commission;

ATTENDU l'appel de candidatures auprès des professeurs effectué par le secrétaire général;

ATTENDU la désignation de deux représentants du milieu scolaire de l'Outaouais effectuée par la Table de concertation sur la formation de la main-d'œuvre enseignante;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Toussaint Fortin, appuyée par madame Catherine Lanaris,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER :

- Le professeur Michel Filion à titre de professeur issu d'un département impliqué de par ses activités disciplinaires dans les programmes de formation à l'enseignement, et ce, pour un mandat de trois ans, soit du 11 mai 2007 au 10 mai 2010;
- Messieurs Mario Auclair et Maurice Groulx, représentants du milieu scolaire de l'Outaouais, et ce, pour un mandat de trois ans, soit du 11 mai 2007 au 10 mai 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,



Luc Maurice

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 257-CE-1784

concernant le projet de modification du programme de maîtrise en relations industrielles et en ressources humaines – profil sans mémoire (3896)

adoptée par la Commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent cinquante-septième réunion, tenue le jeudi 7 juin 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la résolution CPRI-11-01-07 du Comité de programme de la maîtrise en relations industrielles et en ressources humaines proposant le retrait du cours optionnel *REI7031 Pratique de la négociation collective de travail* du plan de formation de la maîtrise en relations industrielles et en ressources humaines - profil sans mémoire (3896);

ATTENDU les explications du doyen des études par intérim;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Toussaint Fortin, appuyée par madame Martine Mayrand-Leclerc,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le retrait du cours optionnel *REI7031 Pratique de la négociation collective de travail* du plan de formation de la maîtrise en relations industrielles et en ressources humaines - profil sans mémoire (3896).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,



Luc Maurice

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 257-CE-1785

concernant le projet de modification du descriptif du cours PSY2093 – *Introduction à l'évaluation comportementale*

adoptée par la Commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent cinquante-septième réunion, tenue le jeudi 7 juin 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la résolution de l'Assemblée départementale du Département de psychoéducation et de psychologie modifiant le descriptif du cours *PSY2093 Introduction à l'évaluation comportementale*;

ATTENDU le nouveau descriptif du cours *PSY2093 Introduction à l'évaluation comportementale*;

ATTENDU les explications du doyen des études par intérim;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Toussaint Fortin, appuyée par madame Louise Brunette,

IL EST RÉSOLU :

DE MODIFIER le descriptif du cours *PSY2093 Introduction à l'évaluation comportementale*, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,



Luc Maurice

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 257-CE-1786

concernant le projet de modification du programme de baccalauréat en administration cheminement régulier (7127), cheminement coopératif (7128), cheminement international (7126) et du programme de certificat en administration (4122)

adoptée par la Commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent cinquante-septième réunion, tenue le jeudi 7 juin 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la résolution 112-CMSA-26-04-07-01 du Conseil de module de l'administration proposant l'ajout d'un nouveau cours optionnel « *MNG1553 Responsabilités sociales et environnementales des organisations* » aux cheminements du programme de baccalauréat en administration (7126, 7127 et 7128) et au certificat en administration (4122);

ATTENDU la résolution 363^e ADOSA 03-05-07 N° 833 de l'Assemblée départementale du Département des sciences administratives, adoptant la description du nouveau cours « *MNG1553 Responsabilités sociales et environnementales des organisations* »;

ATTENDU la description du nouveau cours « *MNG1553 Responsabilités sociales et environnementales des organisations* »;

ATTENDU la résolution 112-CMSA-26-04-07-02 du Conseil de module de l'administration proposant le remplacement du cours « *INF1223 Affaires virtuelles et inforoutes* » par le cours « *INF4343 Application des tableurs en gestion* » dans la concentration « Finance » du baccalauréat en administration cheminement régulier (7127), cheminement coopératif (7128) et cheminement international (7126);

ATTENDU les explications du doyen des études par intérim;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Toussaint Fortin, appuyée par madame Martine Mayrand-Leclerc,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER les modifications suivantes au programme de baccalauréat en administration cheminement régulier (7127), cheminement coopératif (7128) et cheminement international (7126) et au programme de certificat en administration (4122) le cas échéant :

- la création et l'ajout du cours optionnel « *MNG1553 Responsabilités sociales et environnementales des organisations* »;
- le remplacement du cours « *INF1223 Affaires virtuelles et inforoutes* » par le cours « *INF4343 Application des tableurs en gestion* » dans la concentration « Finance » du baccalauréat en administration (7127, 7126 et 7128).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,



Luc Maurice

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 257-CE-1787

concernant l'habilitation de professeurs de l'UQO à la direction ou à la codirection de recherche au programme de doctorat en éducation de l'UQÀM offert en association à des constituantes du réseau de l'Université du Québec

adoptée par la Commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent cinquante-septième réunion, tenue le jeudi 7 juin 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la résolution 283-CA-4119 par laquelle le Conseil d'administration de l'UQO acceptait le protocole d'entente révisé fixant les modalités d'association entre les constituantes de l'Université du Québec concernées par le programme de doctorat en éducation à l'Université du Québec à Montréal;

ATTENDU les résolutions de la 182^e réunion du SCAE du doctorat en éducation, tenue le 29 novembre 2006, soit D06-SCAE-182.4. et D06-SCAE-182.5.;

ATTENDU la lettre de madame Danielle Laberge au Vice-rectorat à la Vie académique et vice-rectorat exécutif de l'UQÀM;

ATTENDU les explications du doyen des études par intérim;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Toussaint Fortin, appuyée par madame Denyse Côté,

IL EST RÉSOLU :

DE RECOMMANDER à l'Université du Québec à Montréal les professeurs suivants à l'habilitation à la direction ou à la codirection de recherche au programme de doctorat en éducation (3666) qu'elle offre en association à des constituantes du réseau de l'Université du Québec :

- **Maintien du statut d'habilitation à la direction de recherche :**
Monsieur Sylvain Coutu, Département de psychoéducation et de psychologie;
Monsieur Daniel Pelletier, Département des sciences administratives.
- **Maintien du statut d'habilitation à la codirection de recherche :**
Monsieur Bruno Emond, Département des sciences de l'éducation;
Madame Francine Sinclair, Département des sciences de l'éducation.
- **Obtention du statut d'habilitation à la direction de la recherche :**
Madame Francine D'Ortun, Département des sciences de l'éducation;
Madame Martine Leclerc, Département des sciences de l'éducation;
Monsieur André C. Moreau, Département des sciences de l'éducation.
- **Obtention du statut d'habilitation ponctuelle à la direction de la recherche :**
Madame Johanne April, Département des sciences de l'éducation.

DE MANDATER le doyen des études par intérim pour assurer le suivi auprès de la Sous-commission d'admission et d'évaluation (SCAE).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,


Luc Maurice

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 257-CE-1788

concernant un avis au Conseil d'administration relativement au projet de Politique relative à la détermination des exigences de qualification des personnes chargées de cours pour l'enseignement

adoptée par la Commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent cinquante-septième réunion, tenue le jeudi 7 juin 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'intérêt de simplifier les processus menant à l'adoption des exigences de qualification pour l'enseignement utilisées pour l'embauche des personnes chargées de cours;

ATTENDU le projet de Politique relative à la détermination des exigences de qualification des personnes chargées de cours pour l'enseignement;

ATTENDU les échanges à ce sujet entre le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche et les directions des départements;

ATTENDU que le projet a été soumis au Syndicat des chargées et chargés de cours de l'UQO;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Catherine Lanaris,

IL EST RÉSOLU :

DE RECOMMANDER au Conseil d'administration d'adopter le projet de Politique relative à la détermination des exigences de qualification des personnes chargées de cours pour l'enseignement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,



Luc Maurice

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 257-CE-1789

concernant le plan de travail en vue de la mise en œuvre de la Politique linguistique

adoptée par la Commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent cinquante-septième réunion, tenue le jeudi 7 juin 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la Politique linguistique adoptée par le Conseil d'administration le 16 avril 2007;

ATTENDU l'extrait du procès-verbal de la Commission des études du 10 mai 2007 où les membres, au point 5, ont convenu de mandater la Direction de l'Université pour préparer, en prévision de la prochaine réunion de la Commission des études, un plan de travail précisant les travaux à réaliser par celle-ci pour la mise en œuvre de la Politique linguistique;

ATTENDU le plan préparé par la Direction à la demande de la Commission des études et déposé en séance; (annexe)

ATTENDU le temps nécessaire à la Commission des études aux fins de la réalisation dudit plan;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Louise Brunette, appuyée par madame Marie Gérin,

IL EST RÉSOLU :

D'ACCEPTER le plan de travail annexé;

DE PRÉPARER et DE SOUMETTRE à l'approbation du Conseil d'administration, lors de sa réunion de décembre 2007, un projet d'amendement au Régime des études de cycles supérieurs afin d'y inclure les paramètres des programmes multilingues et des versions multilingues des programmes déjà existants;

DE PRÉPARER et DE SOUMETTRE à l'approbation du Conseil d'administration, lors de sa réunion de décembre 2007, un projet d'amendement au Régime des études de cycles supérieurs afin d'y inclure dans les conditions d'admission l'exigence de la connaissance fonctionnelle du français et une définition de « la connaissance fonctionnelle du français attestée par des études antérieures »;

DE DEMANDER, à cette fin, au doyen des études de présenter, pour faciliter les délibérations de la Commission des études, des projets d'amendements au Régime des études de cycles supérieurs en regard des sujets mentionnés aux deux dispositifs qui précèdent;

DE DEMANDER au doyen des études de présenter à la Commission des études les avantages et les inconvénients des principaux tests disponibles de compétences de la langue française et les seuils de réussite;

DE DEMANDER au doyen des études de faire rapport régulièrement à la Commission des études de l'état d'avancement des travaux;

DE RETENIR, lors de la réunion de février 2008, un test institutionnel de compétences de la langue française afin de vérifier la capacité des candidats à communiquer de façon efficace et de suivre les activités de l'Université, ainsi que d'y participer et d'y rédiger les travaux exigés;

COMMISSION DES ÉTUDES**RÉSOLUTION 257-CE-1789**

concernant le plan de travail en vue de la mise en œuvre de la Politique linguistique

adoptée par la Commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent cinquante-septième réunion, tenue le jeudi 7 juin 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

DE FIXER, lors de la réunion de février 2008, le seuil de réussite du test institutionnel de compétences de la langue française et d'administrer ledit test en vue de l'admission au trimestre d'automne 2008 à tous les programmes d'études de cycles supérieurs, à l'exception des programmes actuellement offerts en version anglaise et des programmes offerts dans des pays étrangers en langues autres que le français;

DE PROPOSER, lors de la réunion d'avril 2008, une date de fin des admissions dans les versions anglaises des programmes après avoir sollicité l'avis écrit des responsables de programmes concernés et des professeures et professeurs qui enseignent ou qui ont enseigné dans les programmes concernés au cours des trois dernières années quant aux informations pertinentes pouvant conditionner le moment à retenir pour la fin des admissions. Sur demande, la Commission des études pourra entendre les responsables des programmes concernés;

DE DEMANDER au Conseil d'administration, lors de sa prochaine réunion, de prendre acte des travaux à réaliser par la Commission des études nécessaires à la mise en œuvre de la Politique linguistique, et du maintien des admissions dans les programmes d'études de cycles supérieurs actuellement offerts en version anglaise jusqu'au trimestre d'automne 2008 inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,



Luc Maurice

Plan de travail en vue de la mise en œuvre de la Politique linguistique

Travaux à réaliser par la Commission des études

Préparer un projet d'amendement au Régime des études de cycles supérieurs afin d'y inclure les paramètres des programmes multilingues et des versions multilingues des programmes déjà existants.

Préparer un projet d'amendement au Régime des études de cycles supérieurs afin d'y inclure dans les conditions d'admission au deuxième cycle l'exigence de la connaissance fonctionnelle du français et une définition de «la connaissance fonctionnelle du français attestée par des études antérieures».

Retenir un test institutionnel de compétences de la langue française afin de vérifier la capacité des candidats à communiquer de façon efficace et de suivre les activités de l'Université, ainsi que d'y participer et de rédiger les travaux exigés.

Fixer le seuil de réussite du test institutionnel de compétences de la langue française et d'en déterminer la date de mise en œuvre.

Proposer, une date de fin des admissions dans les versions anglaises des programmes après avoir sollicité l'avis écrit des responsables de programmes concernés et des professeures et professeurs qui enseignent ou qui ont enseigné dans les programmes concernés au cours des trois dernières années quant aux informations pertinentes pouvant conditionner le moment à retenir pour la fin des admissions. Sur demande, la Commission des études pourra entendre les responsables des programmes concernés.

Travaux à réaliser par différents intervenants de la communauté universitaire

L'identification, la définition et la mise en place, par le Comité de la recherche, de mesures pour encourager la diffusion des résultats des travaux de recherche en français.

L'identification et la mise en place par le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche des moyens nécessaires pour sensibiliser et encourager l'ensemble des professeures et professeurs, chargées et chargés de cours à utiliser ou à développer du matériel pédagogique en français.

L'identification et la mise en place par la Direction de mesures pour encourager l'apprentissage d'autres langues. (Finaliser l'étude faisabilité de l'école de langue, etc.).